

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

Convoqué le 15 juillet 2025, le Conseil Municipal de Chaspuzac s'est réuni en Mairie, lundi 24 juillet 2025 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice CHAMAYOU.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mrs ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., JASKIC E., Mmes VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL D., ROY S.,

Absents : Mrs GARRABOS F., MIGNE J., CHABIDON D., MICHEL A., Mmes VEROT V., BRUNETON M.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Florence est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

1 – AVIS ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La société SABAROT WASSNER a déposé, auprès des services préfectoraux, un dossier de demande d'enregistrement en vue de l'extension et de l'augmentation des capacités de transformation de l'atelier de cuisson surgélation qu'elle exploite sur la commune.

Cette demande a été soumise à la consultation du public, au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, du 23 juin au 23 juillet 2025, pour laquelle un registre d'enquête public a été ouvert en Mairie de Chaspuzac sur cette même période. Personne n'est venu consulter le dossier ni y apporter de remarque particulière.

Au vu de ces éléments et après consultation du dossier, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de la société SABAROT WASSNER.

Approuvé à l'unanimité

2 – CONVENTION CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de certains administrés et vu la prolifération des chats errants sur la commune, la municipalité se doit d'offrir une solution pour faire face au problème.

Après renseignements, la fondation 30 millions d'amis, propose une convention permettant la prise en charge de 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximum suivants facturés par le vétérinaire :

- 100 € pour les mâles (soit 50€ part Fondation et 50€ part Mairie) ;
- 120 € pour les femelles (soit 60€ part Fondation et 60€ part Mairie) ;

Il est proposé de signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis et de fixer le budget attribué au programme de stérilisation des chats pour l'année 2025 à 500 €.

Approuvé à l'unanimité

Procès-verbal approuvé par les membres présents le

LE MAIRE,
Patrice CHAMAYOU



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Florence VIDAL

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Vidal', written over a horizontal line.